

07/12/2018

# Communiqué de presse

## Choqués par la récente décision de l'OEB concernant le brevetage des caractéristiques naturelles, le Copa et la Cogeca demandent l'abolition de cette pratique

Le 5 décembre, lors d'une audition concernant un brevet couvrant la plante du poivron, l'Office européen des brevets (OEB) a déclaré la règle 28(2) comme étant nulle. Selon cette règle, tous les produits obtenus à partir de processus essentiellement biologiques ne sont pas brevetables. La décision de l'OEB permettra à nouveau l'obtention de brevets pour les caractéristiques naturelles en Europe, une situation inacceptable pour la communauté agricole et pour d'autres.

Thor Kofoed, Président du groupe de travail « Semences » du Copa et de la Cogeca, a réagi à la décision du Conseil technique de l'OEB en déclarant : « L'approche adoptée par l'OEB mine la Directive européenne 98/44/CE sur la biotechnologie et ouvre la voie à de nouveaux modèles commerciaux fondés sur le brevetage excessif des caractéristiques naturelles. En Europe, nous n'avons pas besoin d'un système de brevets pour l'obtention végétale puisque nous disposons déjà de la protection communautaire des obtentions végétales (CPVR), le système le plus efficace au mode depuis 50 ans. *Toutes les ressources génétiques doivent rester à la disposition des agriculteurs et des obtenteurs afin de leur permettre de continuer à développer de nouvelles variétés.* »

Pekka Pesonen, Secrétaire général du Copa et de la Cogeca a ajouté : « Le Copa et la Cogeca ont toujours affirmé que le droit des brevets n'est pas l'instrument approprié pour le secteur agricole européen. Il est grand temps que l'OEB commence à tenir compte des inquiétudes de la communauté agricole. Sinon, nous n'aurons d'autre choix que de nous tourner vers les autorités judiciaires européennes. »

**-FIN-**

---

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

**Dominique Dejonckheere**  
Senior Policy Advisor  
dominique.dejonckheere@copa-cogeca.eu

**Jean-Baptiste Boucher**  
Directeur de la communication  
Tél. portable : + 32 474 840 836  
jean-baptiste.boucher@copa-cogeca.eu

---

**CDP(18)9154:1**

---